

Paris, le 18 Mai 2016

APIcité® : 1^{ER} Label pour la cause des abeilles

L'Union Nationale de l'Apiculture Française lance le label APIcité® : un label national pour les communes qui aiment et protègent les abeilles et les pollinisateurs sauvages...

Au-delà de ses combats syndicaux pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'Union Nationale de l'Apiculture Française crée le label national « APIcité® ». Ce label, à but non lucratif, vise à mettre en avant l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Le **label APIcité®** se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité de les protéger. De nombreuses communes s'engagent aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label doit garantir la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité ainsi qu'une meilleure qualité de vie envers les citoyens.

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.

Ce label se décline sous une, deux ou trois abeilles :



Démarche reconnue



Démarche remarquable



Démarche exemplaire

Comité de labellisation

Le label est attribué, pour une durée de deux ans renouvelables, par un comité de labellisation composé de : **l'UNAF - L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) - Hortis** (les responsables d'espaces nature en ville) - **Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) - Noé Conservation.**



Engagements de l'UNAF

Créée en 1945, l'**Union Nationale de l'Apiculture Française** représente aujourd'hui plus de **20 000 apiculteurs**, professionnels, pluriactifs et de loisirs, de la métropole et d'Outre-mer, soit environ **400 000 ruches**.

L'UNAF se bat depuis de nombreuses années pour la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française, et plus largement pour la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées grâce au rôle de pollinisateur de l'abeille.

En effet, pour l'UNAF, la sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur de ce siècle. L'ensemble de nos concitoyens sont également de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Rappelons que les abeilles ont un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, près de 30 % du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Le Label APIcité® permettra ainsi de valoriser et d'encourager les initiatives des communes qui le souhaitent, en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain. Au cours d'une cérémonie de remise des premiers labels, L'UNAF présentera à l'automne 2016, les premières communes lauréates du label APIcité®.